

Janvier 2022



Selon les premiers résultats du recensement agricole 2020, les exploitations « moyennes et grandes »*, soit 1 698 exploitations, cultivent 84 % de la surface agricole et totalisent 93 % du chiffre d'affaires* de l'agriculture de Loir-et-Cher.

Diminution de la SAU de 4 000 ha en 10 ans

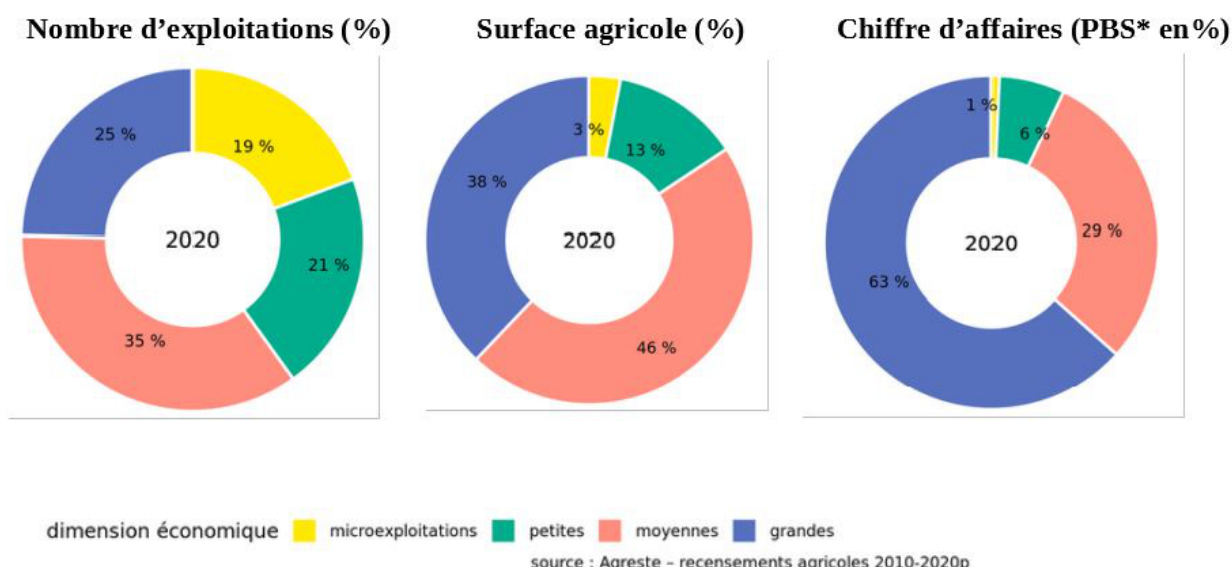
La Surface agricole utile (SAU) du département s'élève en 2020 à 284 000 ha, soit 44 % de la surface du département.

Au cours de cette dernière décennie, elle a diminué de 1,4 % (4 000 ha), soit un peu plus fortement que la moyenne régionale (- 1 %).

Des exploitations moins nombreuses et qui s'agrandissent

Le Loir-et-Cher dénombre 2 800 exploitations en 2020, soit **18,5 % de moins** qu'en 2010, la diminution atteint 20,6 % pour la région Centre-Val de Loire.

La taille moyenne des exploitations du département atteint **102 ha** en 2020 (soit 18 ha de plus qu'en 2010) contre 115 ha pour la région. Celle des exploitations « moyennes et grandes »* est respectivement de 141 et 165 ha.



Elevage et exploitations mixtes : une baisse plus marquée des exploitations

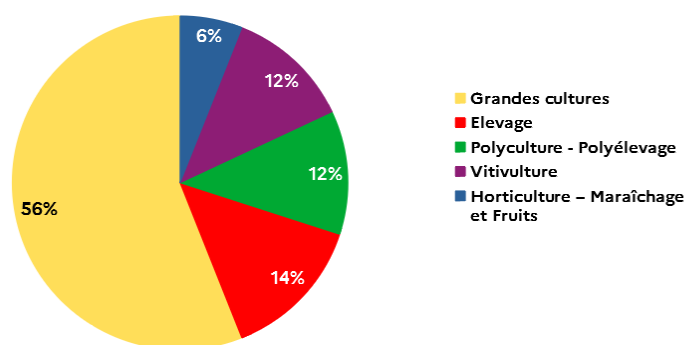
Près de 60 % des exploitations de Loir-et-Cher sont orientées grandes cultures (soit 1542 exploitations). Elles couvrent 70 % de la SAU.

Les exploitations ayant principalement de l'élevage ne représentent plus que 14 % des exploitations et 12 % se partagent entre polyculture et polyélevage. Ensemble, ces deux types d'exploitations ont diminué de 30 % (-32 % à l'échelle régionale).

Les exploitations dont l'activité viticole est majoritaire totalisent elles aussi 12 % des exploitations du département. Les exploitations spécialisées (horticulture, maraîchage et fruits) ne représentent que 6 % soit 156 exploitations en 2020, mais sont les seules à connaître une augmentation.

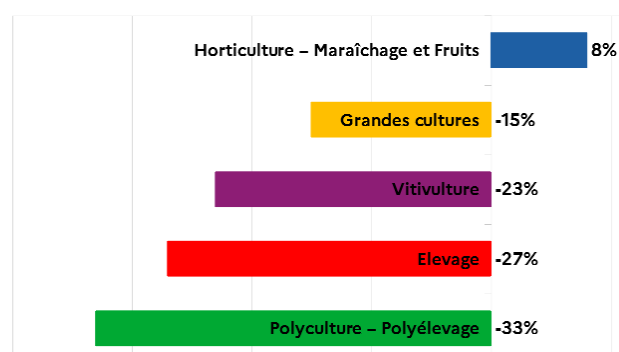
*cf. définitions in fine

Répartition du nombre d'exploitations en 2020



Source : Agreste – Recensements agricoles 2010-2020p.

Evolution 2010-2020 du nombre d'exploitations



Le bio, les signes de qualité et les circuits courts en progression

La proportion d'exploitations en agriculture biologique s'élève en 2020 à 8,4 % contre 3,3 % en 2010. Les exploitations sous signes de qualité ou d'origine (label rouge, AOC-AOP...) représentent 17 % des exploitations en 2020 et celles vendant en circuits courts 24 %.

La vente d'énergies renouvelables produite sur l'exploitation est en progression.

Des exploitants âgés

Près d'un quart des exploitants ont 60 ans ou plus (24 %) contre 26 % pour la région et 25 % pour la moyenne nationale.

Méthodologie

* La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « petite » (moins de 25 000 euros de PBS), « moyenne » (entre 25 000 et 100 000 euros), « grande » (plus de 100 000 euros) voire « très grande » (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Pour aller plus loin : [Agreste le site de la statistique agricole / PBS](#)

Pour en savoir plus :

- <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales>
- <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Publications,284>

Directeur de la publication : Patrick Séac'h
 Rédacteur en chef : Joël Martine
 Coordination éditoriale : Cécile Dormoy
 Auteurs : Joël Martine, Cécile Dormoy
 Conception : Odile Zulémie

Direction Départementale des Territoires
 Service Connaissance des Territoires et Prospective
 31 mail Pierre Charlot - 41 000 Blois
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>